Bulletin de Santé du Végétal

Edition Auvergne-Rhône-Alpes

territoire auvergnat

n° 24

Date de publication

26 juillet 2017

Date d'observation

25 juillet 2017

Grandes cultures

Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture

À retenir cette semaine

- **Maïs**

  Diminution des captures de pyrales. Poursuite du vol d'héliothis.

- **Betterave sucrière**

  Vol de la 2ème génération de charançons adultes.
  Développement inquiétant de la cercosporiose.
  Nouveaux foyers de rhizoctone brun.

Maïs

Réseau maïs 2017

Ce bulletin fait état des observations réalisées en ce début de semaine sur 29 des 46 parcelles déclarées à ce jour dans le réseau Auvergne (13 dans l'Allier, 15 dans le Puy-de-Dôme et 1 en Haute-Loire).

Stade et état des cultures

Plus de 90% des parcelles ont atteint le stade floraison femelle cette semaine.

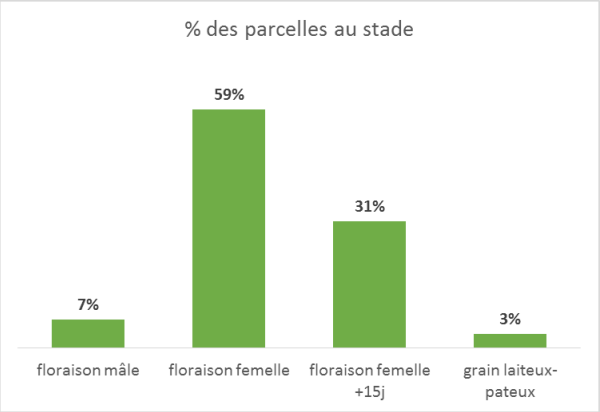

Ravageurs

- **Pyrale**

Observations/reconnaissance

A ce stade, les pontes et les premières larves peuvent être visibles (photo 1 et 2).

Photo 1 : Ponte de pyrale

Photo 2 : Eclosion

Piégeage :

	Commune	Capture de la semaine	Capture depuis le début de la campagne
03	Gannat (piège lumineux)	13	239
	Cindré	0	34
	Franchesse	0	21
	Gannat	6	30
	Escurolles	3	38
	Isle et Bardais	0	60
	Le Theil	0	7
	Limoise	1	9
	Rongères	-	2
	Saint-Pont	3	27
	Saint-Pourçain-sur-Besbre	5	33
	Seuillet	-	29
63	Antoingt	4	14
	Bussières-et-Pruns	0	14
	Culhat	0	12
	Lussat	1	33
	Luzillat	-	8
	Montpensier	2	46
	Pérignat-les-Sarliève	1	8
	Saint Beauzire	-	0
	Seychalles	-	11

Evolution des captures moyennes de pyrales en Auvergne

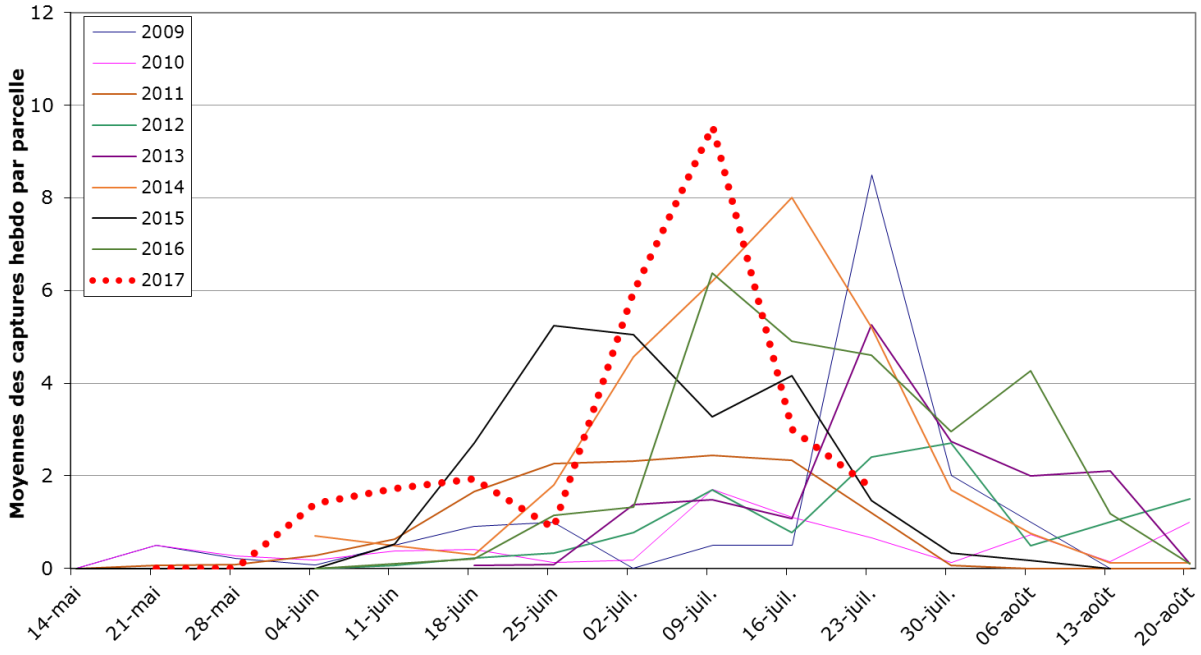

Le nombre de captures continue à diminuer cette semaine (voir graphique ci-dessus). On recense cette semaine en moyenne 1,73 capture par piège. Aucune nouvelle ponte n'a été observée cette semaine. Les premières larves ont été observées cette semaine dans l'Allier sur une parcelle au niveau des panicules.

Analyse indicative du risque / seuil de nuisibilité :
Le vol de pyrale continue mais les captures sont de moins en moins nombreuses. Les stades clé à savoir le pic de vol et le pic de ponte ont été atteint.

- **Héliothis (Helicoverpa armigera)**

Identification : Les papillons pondent sur les soies fraîches, les larves s'alimentent sur les soies avant de gagner le sommet de l'épi où elles seront protégées par les spathes. La chenille, le plus souvent jaunâtre à verdâtre, mesure 30 à 35 mm au dernier stade larvaire (voir photo 3 ci-contre).

Photo 3 Chenille d'héliothis

Observations : 5 pièges à phéromones ont été relevés cette semaine dans le réseau. Ces pièges permettent de capturer les papillons.
11 papillons ont été recensés sur 2 parcelles. (voir tableau ci-dessous)

Département	Commune	Date de première capture	Captures de la semaine	Captures totales
Allier	Cindre	11/07	1	3
	Gannat		0	0
	Saint-Pont		0	0
Puy-de-Dôme	Authezat	11/07	10	4
	Le Broc 1		-	0
	Le Broc 2	11/07	-	5
	Chappes	17/07	-	2
	Culhat		-	0
	Luzillat		-	0
	Martres s/ Morge	11/07	-	10
	Ménétrol	11/07	-	4
	Neschers	11/07	-	5
	Villeneuve les cerfs	11/07	0	4

Analyse indicative : Il n'existe pas de seuil de nuisibilité vis-à-vis de ce ravageur. Ce sont les pontes qui constituent le stade de sensibilité des héliothis aux interventions.
Cette semaine, les captures d'héliothis se poursuivent. Ce vol de papillons coïncide pour la majorité des parcelles avec le stade sensible du maïs : l'émission des soies. Les parcelles de maïs semence sont particulièrement concernées.

- **Pucerons**

Sitobion avenae : aucun puceron observé cette semaine.

Metopolophium dirhodum : aucun puceron observé cette semaine.

Rhopalosiphum padi sur panicule : aucun puceron observé cette semaine.

Espèces	Description	Période et seuil indicatif de risque
Methopolophium	Taille environ 2 mm Couleur vert amande pâle. **Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées.** Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.	Avant 3-4 f. du maïs: 5 pucerons/p. Entre 4 et 6 f. du maïs: 10 pucerons/p. Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/p. Après 8-10 f. du maïs : 100 pucerons/p. **Observez à la face inférieure des feuilles**
Sitobion avenae	Taille environ 2 mm Couleur variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de *M.dirhodum* essentiellement par la couleur des **cornicules qui sont noires**	Entre 3 et 10 feuilles du maïs. 500 pucerons (avec de nombreux ailés) par plante ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.
Rhopalosiphum padi	Taille inférieure à 2 mm Forme globuleuse de couleur vert très foncé, presque noir. **Zone rougeâtre** foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles. Seuil de nuisibilité : en l'absence d'auxiliaires et si la population s'accroît au niveau des panicules, 5% des plantes touchées.

d'après Arvalis-Institut du Végétal

- **Autres ravageurs**

Cicadelle verte :
Présence signalée dans 2 parcelles sur les feuilles F9 et F10 dans le Puy-de-Dôme. Le seuil de nuisibilité n'est atteint que lorsque les cicadelles touchent les feuilles à hauteur de l'épi, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Betterave sucrière

Réseau

12 parcelles fixes et 4 flottantes ont été observées sur les 20 référencées à ce jour.

Stades et état des cultures

La couverture du sol est encore assurée par le bouquet foliaire, sauf dans quelques zones très séchantes et dans les parcelles très attaquées par les charançons (perte des feuilles avec beaucoup de galeries) ; l'état sanitaire du bouquet foliaire est mauvais pour un mois de juillet et celui-ci impactera la croissance de la betterave dans les prochaines semaines.
Les relevées d'adventices (chénopodes, amarantes, morelles, panics faux millet …) sont nombreuses et profitent du moindre espace pour se développer.

Ravageurs

- **Charançon LIXUS JUNCI**

Observations :
- A l'intérieur des pétioles les larves les plus âgées sont en fin de nymphose (voir photo) ; les jeunes charançons ont commencé à voler.

- Les adultes de 2e génération volent sur l'ensemble de la sole betteravière : dès la maturité sexuelle des femelles il y aura accouplement et ensuite début des pontes de 2e génération ; le nombre important de larves par betterave engendrera des vols significatifs dans les semaines à venir.

Nuisibilité : Les galeries provoquent une dégradation du collet qui nuit à la croissance de la betterave et sont également des portes d'entrée pour différents parasites dont le rhizopus. Les pertes de rendement engendrées par le charançon sont de 2 ordres : perte de poids de 10% et de richesse 15% (essai Cristal-Union 2015).

- **Teigne**

Observations :
La présence de chenilles est observée dans 4 parcelles du réseau : Clerlande et Entraigues 10%, Malintrat 30%, Bussières 70%.

Seuil de nuisibilité : au-delà de 10% de plantes avec présence de larves.

Niveau de risque : Les parcelles en culture sèche sont les plus exposées et doivent faire l'objet d'observations fréquentes ; les conditions pluvieuses ainsi que l'irrigation perturbent le développement des chenilles.

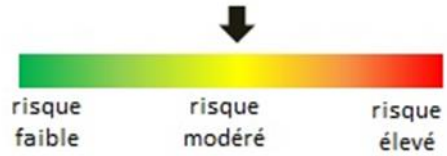

Noctuelles défoliatrices

Observations :
La présence de chenilles est observée dans 2 parcelles du réseau à Beaumont les Randans et Malintrat (1%) ;

Seuil de nuisibilité : au-delà de 50% de plantes avec présence de morsures récentes.

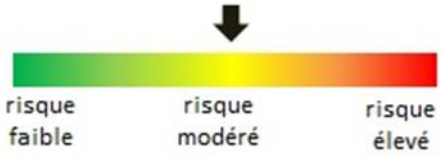

Maladies foliaires

- **<u>Cercosporiose</u>**

Les observations sont faites suivant la méthode IPM (indice de présence de maladie) portant sur le prélèvement de 100 feuilles (1 par betterave) sur la couronne foliaire intermédiaire.
Sur les témoins non traités le % de feuillage porteur de taches de cercosporiose est très élevé : Bergonne 69%, Entraigues 92%, Clerlande 95%.

Fréquence : les taches de cercosporiose sont présentes dans 100% des parcelles observées avec une intensité en hausse, variant de 10 à 100 % : 0 parcelle avec moins de 5 %, 4 parcelles entre 7 et 12 % et 8 parcelles entre 23 et 100 %).
Les parcelles les plus exposées sont à proximité des parcelles très contaminées en 2016, irriguées et régulièrement concernées par les brumes matinales.

Nuisibilité : Au-dessus de 20% de fréquence le risque de développement de la maladie devient maximum. La tolérance variétale ne permet pas contenir la maladie pendant la phase estivale ; cependant elle permet d'assurer un état sanitaire convenable pour la croissance de fin de cycle.

Maladies racinaires

- **Rhizoctone brun**

Observations :
Hors réseau de nombreux foyers sont observés (Etroussat, Bas et Lezat, Vertaizon, Chavaroux,…) avec destruction totale des betteraves.

Humidité et forte chaleur (au-dessus de 25°) favorisent le développement du champignon.

Risques :
Les parcelles en précédent maïs grain et surtout maïs semence sont traditionnellement les plus exposées. Actuellement des dégâts conséquents sont constatés sur des parcelles avec précédent céréales. Les variétés tolérantes, à partir de la couverture du sol (stade BBCH39) expriment le maximum de leur tolérance et permettent de limiter l'intensité des attaques. Les parcelles avec le choix prioritaire de la tolérance nématode sont très exposées ce qui est le cas à Chavaroux et Vertaizon (voir photo).

Seuil de nuisibilité :
Présence d'une betterave flétrie tous les 15 m.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures

Bulletin de santé du végétal ÉCOPHYTO

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : François Roudillon (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 42

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoces agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT